

L'ÉMANCIPATION

Chaque mois un événement de l'histoire sociale

POUR L'INDEPENDANCE ECONOMIQUE
DE LA FEMME

FÉVRIER : LE DROIT DE VOTE DES FEMMES

FÉVRIER 1930 : LUCIE DEJARDIN FAIT BOUGER LES LOIS

18 ans avant le droit de vote des femmes

Le 21/02/1930 à la Chambre, Lucie Dejardin, première parlementaire élue, prononce son *maiden speech*, un discours orienté en faveur de la défense des travailleuses, du sort des enfants et d'une meilleure gestion des conséquences de la crise. . .

PASSÉ
PRÉSENT
FUTUR

PASSÉ
PRÉSENT
FUTUR

SON MAIDEN SPEECH

Avant toute chose, de quoi s'agit-il ? Un *maiden speech* est simplement le premier discours officiel prononcé par un élu au Parlement... C'est à l'occasion d'une discussion au sujet du budget de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale le 21/02/1930 que Lucie Dejardin prononcera son *maiden speech*. D'emblée, il mettra en exergue sa préoccupation constante pour les principes de solidarité et d'émancipation, à une époque frappée par la crise et une répartition des rôles entre sexes très dichotomique et hiérarchisée. Voici quelques extraits de ses propos :

« [Il est nécessaire de] se montrer un peu plus généreux

dans l'attribution des subsides aux mutualités en général et surtout à celles organisées pour les femmes ménagères. »
« Vous aiderez de cette façon les femmes à s'éduquer, à se consacrer beaucoup mieux à leur mari qu'elles accueilleront avec bonne humeur à leur retour du travail et avec une plus large vue de la vie sociale... Elles donneront au travail des êtres forts, sains et gais, qui iront vers les temps meilleurs avec assurance, avec une tolérante bonté pour leurs semblables quels qu'ils soient. »

« En attendant, Messieurs, que vous vous décidiez à la révision du Code civil, que vous vous décidiez à donner à la femme mariée le droit de se sentir une personnalité dans le monde – et surtout une place digne d'elle au foyer familial où elle est traitée en mineure autant que les enfants auxquels elle a donné le jour – et vous y viendrez, Messieurs, à la révision du Code civil, de même que vous vous trouverez obligés d'étendre les droits politiques. Mais en attendant je me bornerai à vous parler de la place que, utilement, les femmes devraient trouver dans le projet d'assurances sociales que vous nous présentez. »*



Discussions au Parlement

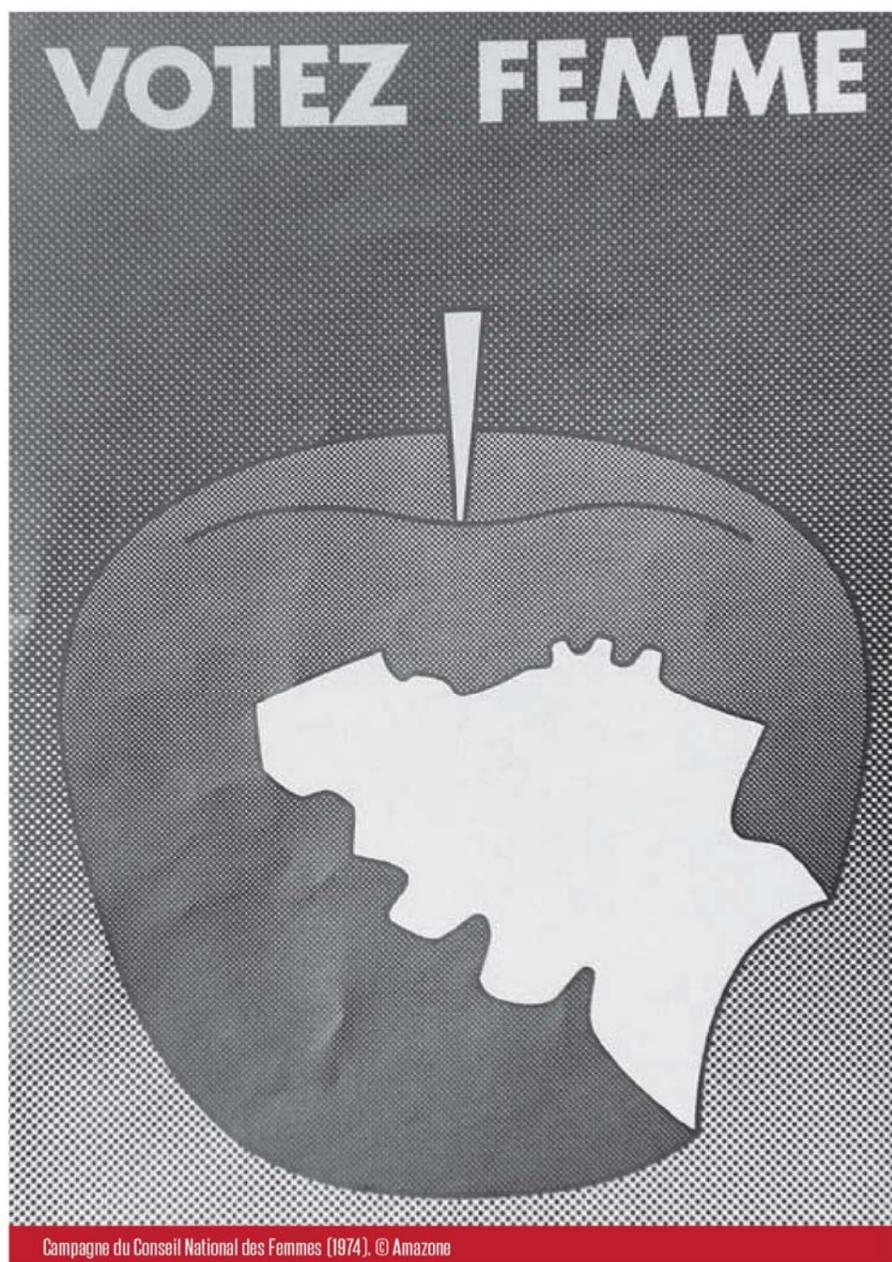
L'Émancipation revient, chaque mois, sur un événement de l'histoire sociale, en alliant textes de vulgarisation, reproductions d'archives et illustrations. Réel prolongement de l'exposition, il ne s'agit pas seulement de faire revivre le passé mais bien d'inscrire les combats pour les acquis sociaux dans le temps, selon un mode d'articulation passé, présent et futur.

* http://www.1914-1918.be/lucie_dejardin.php, page consultée le 22/09/2015



Une hiercheuse. © Carhop

ÉLIGIBILITÉ DES FEMMES



Campagne du Conseil National des Femmes (1914). © Amazone

C'est grâce à quelques subtilités dans l'énoncé des conditions d'éligibilité que les femmes accèdent aux listes électorales en 1920. La Constitution est en effet révisée à cette date: il n'est plus question d'être âgé ou domicilié mais plutôt d'avoir atteint l'âge ou d'avoir son domicile... Ainsi, le masculin est évité et l'application de l'article de loi peut s'étendre aux deux sexes. Comme nous l'avons vu, cette disposition ne débouche pas immédiatement sur une

élection et il faudra attendre 1929 pour voir Lucie Dejardin entamer un mandat en tant qu'élue au suffrage universel. Plus de 70 ans se révéleront nécessaires pour que la Loi Smet-Tobback (24/05/1994) exige des partis une composition de liste contenant un tiers de femmes et encore 10 ans supplémentaires pour la parité, non seulement au sein de la liste mais aussi aux trois premières places (18/05/2003).

QUI ÉTAIT LUCIE DEJARDIN ?

De la mine à la politique...

On peut sans aucun doute dire de Lucie Dejardin, cette fille d'ouvrier qui deviendra candidate élue du P.O.B, qu'elle s'est farouchement employée à s'éloigner de la vie à laquelle elle semblait prédestinée! Née à Grivegnée le 31/07/1875, elle est élevée par André Dejardin, mineur et Marie Rosette, hiercheuse... À peine 10 ans, elle pousse des wagonnets remplis de charbon à laver et trier, comme sa mère.

C'est aussi à l'aube de ses 11 ans qu'elle vit sa première expérience militante, en suivant ses frères à la manifestation de 1886 qui, par son ampleur, débouche sur la mise en place d'une commission d'enquête à propos de la condition ouvrière. Bien qu'intéressée par la mine, elle ne reste pas longtemps hiercheuse et multiplie les emplois qui ne nécessitent pas de qualification...

Cette expérience de terrain, alliée à une réelle soif d'apprendre, encouragent Lucie à la militance au sein des mouvements socialiste et coopératif. Dès 1910, avec d'autres femmes engagées comme Marianne Wason et Alice Bron par exemple, elle crée la première Ligue des Femmes Socialistes de Liège, avant de s'engager dans la résistance au sein d'un réseau de renseignements pendant la guerre (qui lui vaudra d'être incarcé-



Alice Bron, une des fondatrices de la Ligue des Femmes Socialistes de Liège.

rée pendant 2 ans) puis de devenir conseillère communale. Au cours des années 1920, Lucie Dejardin représente avec succès les femmes socialistes lors de divers congrès internationaux, notamment à Dublin et à Dresde.

PREMIÈRE FEMME POLITIQUE ? L'ÉLIGIBILITÉ À L'ÉPREUVE DES GENRES...

En réalité, Lucie Dejardin ne peut être tout à fait considérée comme la pionnière du Parlement belge. Issue de la mouvance socialiste également, Marie Janson (épouse Spaak) entre au Sénat quelques années auparavant, sous l'impulsion d'Émile Vandervelde, président du Parti Ouvrier Belge... Si on la retient en tant que première parlementaire, il faut toutefois préciser qu'elle n'a jamais été élue, à l'inverse de Lucie Dejardin. C'est par le principe de cooptation que Marie Janson accède au pouvoir: les membres du parti la désignent sénatrice, sans passer par les voies électorales. Des hommes politiques décident donc

qu'une femme a sa place au Sénat... En 1929, par contre, la socialiste liégeoise Lucie Dejardin est élue directement à la Chambre, ce qui s'avère d'autant plus remarquable que les femmes n'avaient pas encore conquis le droit de vote: ce sont donc les hommes belges, mais de « simples citoyens » cette fois, qui choisissent une femme pour les représenter. Militante syndicaliste issue d'une famille ouvrière, elle fera porter les débats sur le travail des femmes. Elle réclame notamment une révision du code civil, en vue de libérer les femmes mariées de la soumission à l'autorité de leur époux.

« Je suis heureux de constater que la première femme qui entre à la Chambre des Députés est une vraie prolétaire et socialiste de vieille roche, qui a consacré toute sa vie à la défense de nos chères idées et à l'organisation des travailleurs belges »*

Vincent Volckaert, P.O.B.

Dirigeant syndical, membre du bureau du Conseil Général du Parti Ouvrier Belge, sénateur et publiciste.

* http://www.1914-1918.be/lucie_dejardin.php, page consultée le 22/09/2015

CE QU'EN PENSE LA PRESSE ALLEMANDE. . .

« Lucie Dejardin (voir ci-contre) parle librement, sans note. Elle parle en français, mais c'est comme si nous comprenions chaque parole. Dès la première phrase, c'est comme si un pont était jeté entre la scène et le reste de la salle, quelque chose qui lie nos cœurs l'un à l'autre... Avec les yeux, nous vivons le discours de l'oratrice qui met tout son être dans chaque phrase. En regardant parler cette femme, on pense à un tableau de Steinlen ou de Millet, une statue de Meunier. Dans la salle, pas le moindre bruit. Chaque visage est un miroir reflétant les paroles de l'oratrice. L'espoir, la volonté, la foi tour à tour se peignent sur la figure de ses auditeurs à mesure qu'elle parle... »*



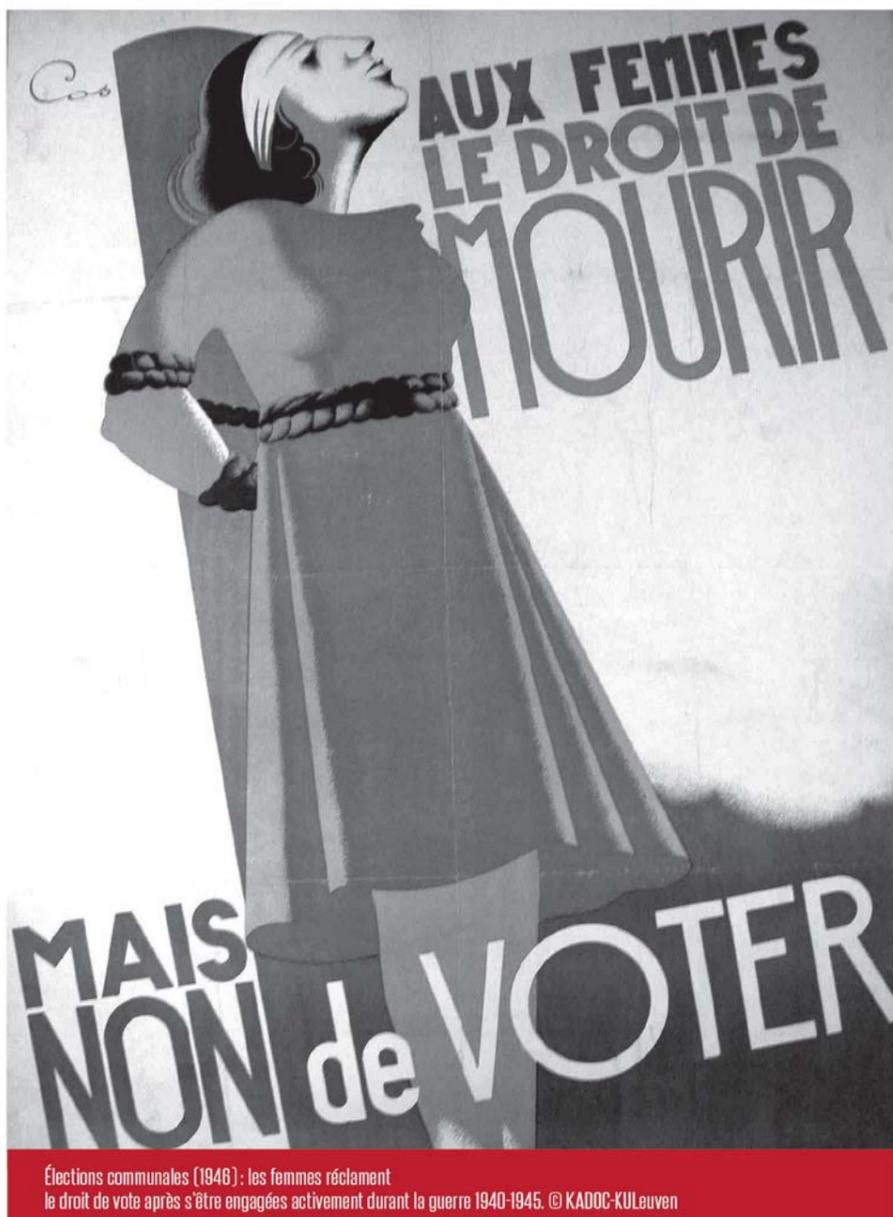
Lucie Dejardin. © P. Loodts

* Extrait d'un numéro non cité du Volkszeitung, in http://www.1914-1918.be/lucie_dejardin.php

QUAND LES MENTALITÉS INFLUENCENT LES LOIS. . .

Les difficultés rencontrées par les femmes pour accéder aux urnes ou obtenir le droit d'exercer un mandat politique sont légitimées par des arguments misogynes : inégale à l'homme *par nature*, elle est cantonnée au rôle d'épouse ou de mère dans une société conservatrice et patriarcale. Cette exclusion de la vie civique résulte, par ailleurs, de tensions idéologiques fortes : dans la lutte pour le suffrage universel masculin pur et simple, le P.O.B obtient satisfaction en s'alliant aux libéraux contre son extension aux femmes, cette réticence s'expliquant par la crainte de l'influence que l'Église pouvait exercer sur elles.

LE VOTE DES FEMMES



Élections communales (1946) : les femmes réclament le droit de vote après s'être engagées activement durant la guerre 1940-1945. © KADOC-KULeuven



Il faut attendre la fin de la première Guerre mondiale pour que les femmes participent directement à la vie politique belge. Directement, mais de manière limitée! En effet,

seules certaines catégories de femmes pourront exercer un droit de vote, au nom de leur fils ou mari décédé. Certaines bénéficieront de ce droit par le courage qu'elles ont manifesté pendant le conflit, ce qui est évidemment laissé à l'appréciation des hommes... Lucie Dejardin, pour sa part, obtiendra son bulletin de vote pour cette raison, son incarcération pendant la guerre prouvant son implication dans la résistance. Ce n'est toutefois qu'en 1920 que toutes accèdent aux urnes pour les élections communales d'abord, puis, un an plus tard, aux provinciales.

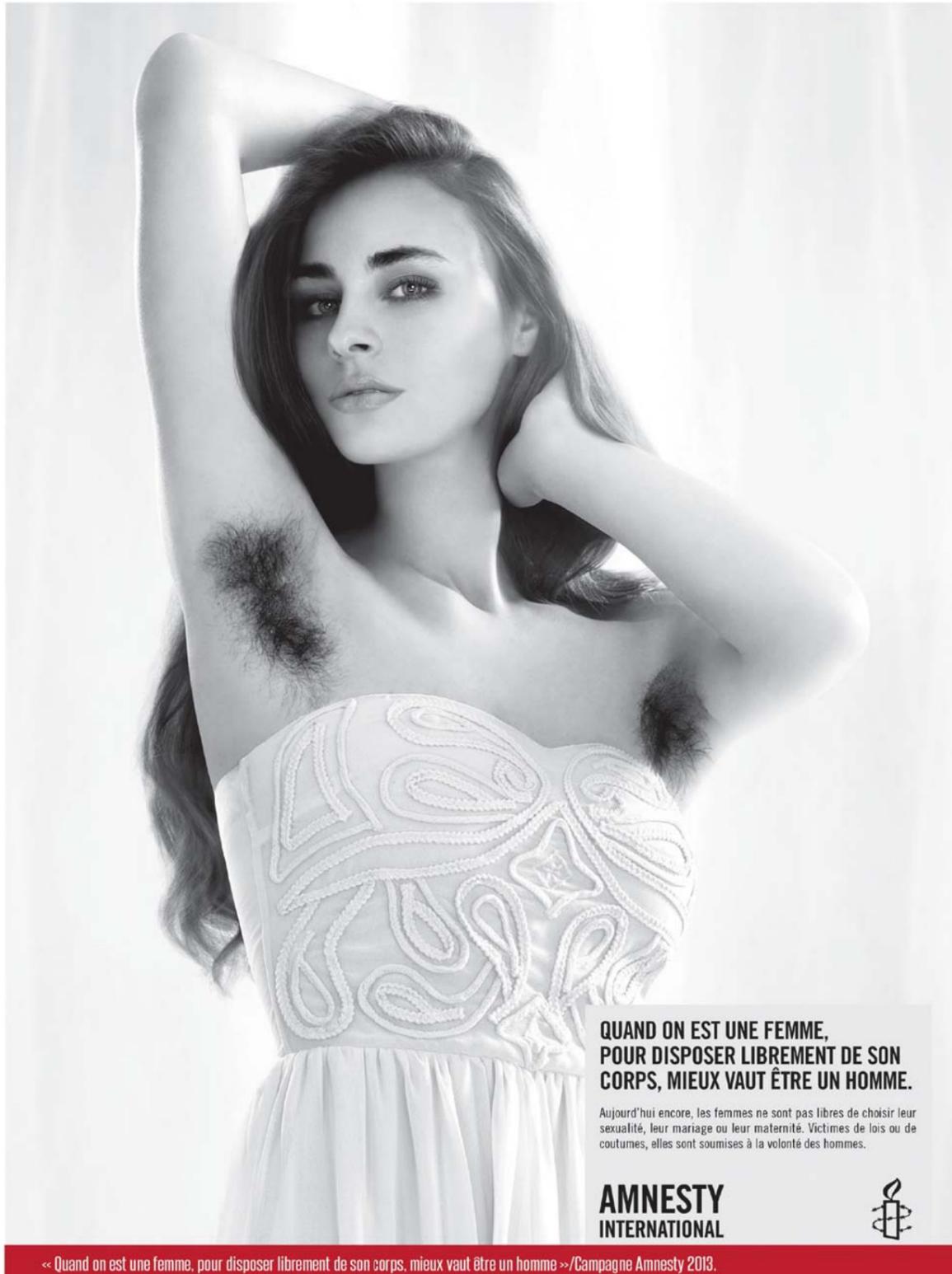
Le combat a encore duré plus de 20 ans pour qu'une femme obtienne une voix, au même titre qu'un homme, à tous les niveaux de pouvoir.

En 1948, Paul-Henri Spaak – qui n'est autre que le fils de Marie Janson, la première sénatrice cooptée, – préside le gouvernement socialiste-catholique de l'époque et élargit le suffrage universel aux femmes...

« Pour le travail que tous les jours nous accomplissons,
Pour les impôts que nous aussi payons,
Pour les lois auxquelles il nous faut obéir,
Nous voulons avoir notre mot à dire* »

*Une du Périodique du Sénat de Belgique :
Le droit de vote des femmes à 60 ans, n° 16, Automne 2008.

LES INÉGALITÉS AUJOURD'HUI



**QUAND ON EST UNE FEMME,
POUR DISPOSER LIBREMENT DE SON
CORPS, MIEUX VAUT ÊTRE UN HOMME.**

Aujourd'hui encore, les femmes ne sont pas libres de choisir leur sexualité, leur mariage ou leur maternité. Victimes de lois ou de coutumes, elles sont soumises à la volonté des hommes.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



« Quand on est une femme, pour disposer librement de son corps, mieux vaut être un homme » / Campagne Amnesty 2013.

En 1892, Marie Popelin obtient un diplôme de docteur en droit mais on lui refuse l'accès à la profession d'avocat... Cet exemple n'en est qu'un parmi d'autres : accéder à l'université, choisir son emploi, travailler sans autorisation préalable du mari, ouvrir un compte à son nom apparaissent comme des évidences aujourd'hui, faisant oublier les luttes qui se sont avérées nécessaires pour les acquérir. Il paraît aujourd'hui impossible de nier que la situation des femmes s'est améliorée au fil des décennies, à force de débats et d'actions pour changer les mentalités et la réalité. Néanmoins, amélioration et égalité de droits ne riment ni avec égalité de fait, ni avec acquis définitif. Les quelques chiffres dont La Libre Belgique fait état (voir ci-après) rappellent qu'il reste encore beaucoup de combats à mener pour que femmes et hommes jouissent d'une même qualité de vie.

[Ce 8 mars, la femme est célébrée dans le monde entier. Certaines statistiques font encore froid dans le dos, mettant en exergue les inégalités et les abus dont elle est victime. Petit tour d'horizon :

- Sur notre planète, il y a légèrement plus d'hommes : 102 hommes pour 100 femmes.
- Malgré les campagnes de sensibilisation et d'information, **36 % de femmes belges sont victimes de violence**

physique ou sexuelle. 56 femmes sont violées par semaine en Belgique. Parmi elles, **25 % se sont vues imposer des relations sexuelles par leur partenaire.**

- En Afrique et dans certains pays du Moyen-Orient, **130 millions** de filles et de femmes actuellement en vie ont subi des **mutilations génitales féminines**.
- Dans notre pays, la gent féminine **gagne en moyenne 11 à 24 % de moins** que les hommes. En France, trois femmes sur quatre touchent moins d'argent que leur conjoint.
- Les femmes vivent généralement plus longtemps que les hommes. Entre 19 et 35 ans, **les hommes ont au moins 2 fois plus de risque de mourir** que les femmes.
- L'âge moyen pour un premier mariage se situait en 2010 à **29,7 ans** pour les femmes et **32,1 ans** pour les hommes. **Trente et un mariages polygames** ont été enregistrés ces six dernières années dans des communes belges.
- C'est seulement en **2002** que la Constitution belge garantit le principe d'égalité des femmes et des hommes et favorise leur égal accès aux mandats électifs et publics. Chaque année, [dans le monde] **50 000 femmes meurent** des suites d'un avortement clandestin. Et **250 000 femmes meurent** des suites d'une complication de grossesse.
- L'âge moyen pour une première grossesse est de **28 ans**. En Belgique, l'avortement est autorisé jusqu'à **12 se-**

maines. En Europe, ce droit élémentaire est limité dans certains pays, comme l'Irlande ou Chypre ou est menacé en Espagne.

- **2/3 des analphabètes sont des femmes.**
- Dans le monde, les femmes représentent **70 %** de la population vivant sous le seuil de pauvreté.
- En Arabie Saoudite, Sarah al-Souhaïmi est **la première femme** à être nommée à la tête d'une banque d'investissement. Soumayya Jabarti était devenue la première saoudienne à être choisie comme rédactrice en chef d'un quotidien national.]*

* <http://www.lalibre.be/lifestyle/magazine/la-condition-de-la-femme-en-chiffres-5318964f3570f1ef1aaa66a6>, page consultée le 22/09/2015

LES FEMMES, PREMIÈRES VICTIMES DE L'AUSTÉRITÉ ?

À l'heure où plus aucune conquête sociale ne semble garantie, une étude réalisée à l'initiative de la Fédération des CPAS de Wallonie affirme que « L'homme le plus pauvre de Wallonie est une femme »*.

Effectivement, les régressions engendrées par des politiques répondant aux besoins stricts du marché précarisent directement les femmes, qui posent des choix privilégiant la vie familiale par rapport à la carrière professionnelle (recul dans les avantages liés au crédit-temps, calcul des pensions,...)

L'égalité de droit ne débouche pas automatiquement sur une égalité de fait entre les femmes et les hommes, ni même sur une évolution globale des mentalités.

Financer des projets d'économie sociale, ou encore des crèches publiques, sont autant de mesures évoquées pour (ré) investir le politique d'une mission émancipatrice, vers plus de justice pour tous les membres de la société. Lucie Dejardin, empreinte d'idées fédératrices fortes, présentait :

« On a maintes fois répété que ce qui fait la force de notre P. O. B., c'est son caractère cohésif : mouvements politique, syndical, mutuelliste et coopératif étant étroitement unis. Que notre coopérative, délaissée, perde sa puissance d'achat et de fabrication, que nos mutualités périssent et que nos syndicats perdent leurs effectifs, le prochain pas ne tardera pas à se faire. C'est alors que la politique, fonctionnant sans ses appuis habituels, fonctionnant pour ainsi dire dans le vide, ne fonctionnera plus du tout. C'est alors que les conquêtes ouvrières — revendications syndicales sanctionnées par les pouvoirs publics — auront tôt fait de s'écrouler. Et que d'autres lois nous reprendront nos libertés acquises. Et voilà pourquoi je demande aux femmes non pas d'écarter la politique de leurs discussions, mais, au contraire, de faire de leur mieux pour comprendre tout ce que la politique comporte d'intérêts vitaux pour la famille et le foyer. »

Le combat pour l'émancipation féminine mené par Lucie Dejardin n'est donc pas terminé... Au contraire, il requiert encore toute notre vigilance, pour que les droits conquis ne soient pas rabotés au mépris de l'égalité entre les genres.

* Cherenti, R., *Mesure anthropométrique de l'Homme le plus pauvre de Wallonie*, Fédération des CPAS (Service d'Insertion Professionnelle), UVCW, Namur, janvier 2010.

Une publication de l'asbl Centre d'Action Laïque de la Province de Liège

Éditeur responsable : Robert MOOR, Président
Bd de la Sauvenière 33-35 - 4000 LIEGE
Tél. : 04/232 70 40 - Fax : 04/222 27 74
Courriel : info@calliege.be
Site : www.calliege.be

L'asbl Centre d'Action Laïque de la Province de Liège remercie l'ensemble des collaborateurs qui ont contribué à cette réalisation, ainsi que XXX (photos), XXX (illustrations), XXX (impression), etc.

Pour tous renseignements Service Solidarité
Audrey Taets, Coordinatrice - Tél. : 04/232 70 58
Malika Blach, déléguée Tél. : 04/232 70 ??
Courriels : solidarité@calliege.be